



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 juillet 2021
(OR. en)

10551/21

Dossier interinstitutionnel:
2021/0227(BUD)

FIN 574

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	Décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022
--------	---

DÉCISION DU CONSEIL

**PORTANT ADOPTION DE LA POSITION DU CONSEIL SUR LE PROJET DE BUDGET
GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE 2022**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, point 3, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 9 juillet 2021, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022¹.
- (2) Le Conseil a examiné la proposition de la Commission en vue de définir une position conforme, en ce qui concerne les recettes, à la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom² et, en ce qui concerne les dépenses, au règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027³,

¹ COM(2021) 300 final.

² JO L 424 du 15.12.2020, p. 1.

³ JO L 433 I du 22.12.2020, p. 11.

DÉCIDE:

Article unique

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022 le 6 septembre 2021.

Le texte intégral peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:
<http://www.consilium.europa.eu/>.

Fait à Bruxelles, le 6 septembre 2021.

Par le Conseil
Le président
